

RAPPORT ANNUEL 2014

de l'association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour le secteur de la location de services



tempservice

21. décembre 2011

Convention collective de travail
Location de services

Sommaire

Résumé / Management Summary	2
Prorogation de la convention collective.....	3
Organes, y compris tâches principales	3
La Commission Paritaire Suisse de la Location de Services (CPSLS) / le comité de l'association Fonds Paritaire d'application, de formation et social pour le secteur de la Location de services (AFPL).....	4
Rapport d'activité - Application.....	5
Rapport d'activité - Formation.....	9
Rapport d'activité - Fonds social	11
Rapport de la commission de recours.....	12
Rapport de la commission des finances	13
Annexe.....	16

Résumé / Management Summary

Afin de disposer de davantage de temps pour perfectionner l'application de la Convention Collective de Travail (CCT) ainsi que pour négocier les conditions de renouvellement du contrat, les parties contractantes (partenaires sociaux) ont décidé de reconduire à l'identique le contrat pour une durée d'une année, autrement dit jusqu'à la fin de l'année 2015. Le Conseil fédéral a conféré en temps utile la déclaration de force obligatoire correspondante.

CPSLS/Comité

L'organe de pilotage stratégique est la CPSLS. Elle s'est réunie six fois en 2014 et est principalement chargée de l'interprétation de la convention, de l'harmonisation et de l'intensification de l'application ainsi que de l'optimisation des statuts et du règlement. Un thème qui reste d'actualité est le calculateur de peines conventionnelles dont l'impact n'est toujours pas suffisant.

Le renforcement de l'application et l'augmentation importante des demandes de formation ont exigé le renforcement des effectifs des secrétariats tempcontrol et temptraining et l'engagement du personnel nécessaire.

Les travaux en cours ont permis de faire ressortir de légères lacunes dans les statuts et le règlement qui ont pu être corrigées lors des adaptations nécessaires.

Application

En 2014, l'application a été fortement intensifiée et le processus de contrôle harmonisé. Au même moment, des instruments de contrôle ont été élaborés qui ont permis d'améliorer la qualité des contrôles ainsi que le processus de contrôle dans son ensemble. Au cours de l'année écoulée, 223 contrôles ont été décidés et 146 contrôles ont été finalisés. Dans 20 cas, des peines conventionnelles ont dû être infligées. Dans l'ensemble, l'activité de contrôle se déroule dans de bonnes conditions. Nous partons du principe que la CCT est désormais majoritairement respectée. Le respect du temps de travail et le paiement des majorations pour heures supplémentaires ont constitué les principaux manquements qui ont été constatés.

La coopération avec les autres commissions paritaires s'améliore constamment. Le travail de coordination est néanmoins très important compte tenu de la grande différence qu'il existe dans le fonctionnement.

Formation

Au cours de l'année 2014, le nombre de demandes déposées a augmenté de 86 % pour atteindre 7 545 demandes. Parmi ces demandes, le secrétariat a approuvé 6 429 demandes et 4 500 demandes ont été payées. Le reste des demandes n'a pas encore pu être réglé étant donné que les formations continues correspondantes sont toujours en cours de réalisation.

Les demandes approuvées au cours de l'année 2014 représentent un montant de CHF 10'753'277.-- (+ 91 %). De ce montant, il a été versé CHF 7'097'434.-- aux travailleurs temporaires ou aux entreprises de location de services. Ces chiffres incluent également les cotisations au régime des allocations pour perte de gain. La différence s'explique par le fait que les formations qui ont été acceptées n'ont pas toutes été couronnées de succès.

En 2014, 669 demandes ont été au total rejetées. Le taux de demandes rejetées représente 9 % de l'ensemble des demandes déposées.

Solution de branche pour l'assurance indemnité journalière maladie (IJM)

La solution de branche IJM s'est bien développée et est bien établie sur le marché. Les nombreuses demandes des entreprises de location de services, des assurés, des assureurs et des partenaires sociaux ont pu être traitées de manière rapide et efficace par le secrétariat tempcare.

Dans le cadre de la solution de branche IJM, 434 bailleurs de services ont été assurés (année précédente : 395). La masse salariale assurée a pu être augmentée une nouvelle fois d'environ 15 %, de CHF 2.291 milliards l'année précédente à CHF 2.635 milliards pendant l'année de référence. Autrement dit, près de 60 % de la masse salariale déterminante de la CCT Location de services est assurée via la solution de branche IJM.

Commission de recours

La commission de recours qui se prononce sur les recours introduits contre les décisions des commissions d'application de l'association ainsi que contre celles des trois secrétariats, a pris, pendant l'année de référence, 53 décisions rendues sur recours, dont 13 dans le domaine de l'application et 40 dans le domaine de la formation continue. Au 31 décembre 2014, 21 recours étaient toujours pendants.

Finances

La situation financière de l'association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour le secteur de la location de services est très saine. C'est la raison pour laquelle il est possible de garantir une fourniture de prestations conformes au contrat. La situation financière de l'association permet une augmentation des provisions afin que les prestations de la convention collective de travail, y compris les prestations conventionnelles postérieures, puissent être assurées.

Les recettes de la convention collective de travail proviennent principalement des recettes des contributions paritaires versées par les employeurs et les employés qui sont soumis à la convention. La part des prestations provenant des employeurs organisés s'élève en 2014 à 55 % des contributions, et la part provenant des employeurs non-organisés s'élève, quant à elle, à 45 % de celles-ci. Les recettes s'élèvent à CHF 44.387 millions. Les dépenses de l'association reflètent ses engagements ainsi que ses frais généraux et s'élèvent à CHF 44.398 Millions. 20 % du montant disponible après déduction des dépenses générales est affecté au domaine de l'application et 40 % respectivement au domaine de la formation ainsi qu'à celui du fonds social (autrement dit 40 % a été affecté à chacun des domaines précités). CHF 6.65 millions ont été reportés à bon escient pour la fourniture de prestations après le 31.12.2014.

Prorogation de la convention collective

La Convention Collective de Travail (CCT) qui est entrée en vigueur en 2012 avait une durée d'exécution qui courrait jusqu'à la fin de l'année 2014. Les parties contractantes entamèrent dès fin 2013 les négociations portant sur le renouvellement du contrat. Il n'a toutefois pas été possible de clôturer ces négociations avant la fin du printemps 2014. La matière était bien trop complexe et les différences étaient au début bien trop importantes. C'est pour ces raisons, et également parce qu'il faut compter sur une durée de 9 mois pour mettre en œuvre une procédure DFO, que les parties contractantes ont décidé de reconduire à l'identique le contrat pour une durée d'une année, ainsi que de demander au Conseil fédéral la prorogation de la déclaration de force obligatoire jusqu'à la fin de l'année 2015. Le Conseil fédéral a par la suite conféré en temps utile la déclaration de force obligatoire à la CCT.

Organes, y compris tâches principales

L'association dispose des organes suivants:

- l'assemblée de l'association avec 14 membres délégués
- le comité, resp. la commission paritaire suisse (CPSLS) composée de 8 membres et de 3 suppléants/-es (direction des secrétariats)
- le comité directeur composé de la présidence et des trois directeurs/-trices des secrétariats
- les trois commissions professionnelles paritaires régionales : Suisse alémanique, Romandie et Tessin
- la commission de recours
- la commission des finances
- les trois secrétariats : application, formation, fonds social.

L'organe de pilotage stratégique est la CPSLS qui se réunit en moyenne une fois toutes les six semaines (exception : pause estivale).

Le comité directeur prépare, coordonne et dirige la mise en œuvre des décisions de la CPSLS. Cette dernière reçoit le soutien de la commission des finances pour toutes les questions financières.

L'application opérationnelle et les contrôles sont pilotés par le secrétariat Application (tempcontrol) et mis en œuvre par les trois Commissions Professionnelles Paritaires Régionales (CPPR).

Le secrétariat Formation (temptraining) organise l'ensemble des activités de formation de l'association et le secrétariat Fonds social pilote et surveille la solution de branche.

La tâche principale du secrétariat Fonds social (tempcare) consiste à mettre à disposition des partenaires sociaux une solution de branche pour l'assurance indemnité journalière maladie (IJM) qui est prévue de manière obligatoire par la CCT Location de services.

La Commission Paritaire Suisse de la Location de Services (CPSLS) / le comité de l'association Fonds Paritaire d'application, de formation et social pour le secteur de la Location de services (AFPL)

La CPSLS s'est réunie six fois en 2014 et est principalement chargée de l'harmonisation et de l'intensification de l'application ainsi que de l'ajustement du calculateur de peines conventionnelles et des frais de contrôle. Pour ce faire, les statuts et le règlement ont dû être précisés et complétés et les ressources en personnel du secrétariat d'application ont dû être augmentées.

Au cours de l'année 2014, la CPSLS s'est également attachée à améliorer la mise en œuvre de la CCT Location de services au Tessin. De grands progrès ont ainsi pu être accomplis. Toutefois, la CCT n'est toujours pas respectée comme nous le souhaiterions et comme il le serait nécessaire. En Suisse alémanique et romande, les effets du travail des commissions régionales et du secrétariat d'application suivent globalement leur cours.

La CPSLS est également la commission qui est compétente en premier ressort pour toute question liée à l'interprétation des dispositions de la CCT. Si elle n'est désormais plus autant sollicitée qu'auparavant, elle continue à recevoir régulièrement des questions d'interprétation pour lesquelles il lui appartient d'apporter des éclaircissements.

Les administrations cantonales nous ont signalé des prises d'emploi de courte durée et il est attendu qu'il soit examiné au minimum par sondage que les conditions minimales de travail sont bien respectées dans le cadre de ces rapports de travail. Le SECO soutient financièrement cette activité. Il a été passé, à ce titre, une convention de subvention avec le SECO.

En ce qui concerne la sécurité au travail, il existe un important potentiel d'action, étant donné que malgré les progrès accomplis, le taux d'accidents est toujours très élevé. C'est la raison pour laquelle la CPSLS a lancé un projet ayant pour objectifs une transmission des savoir-faire et une amélioration des flux d'informations. Une Newsletter sera réalisée et des cours seront organisés.

Au cours de l'année 2014, le nombre de demandes déposées et approuvées a nettement augmenté. En 2014, 7 545 demandes de formation ont été déposées auprès de temptraining (+ 86 %). C'est pourquoi, le Comité a autorisé une augmentation des effectifs.

Afin de donner la possibilité aux partenaires sociaux de proposer à leurs membres des formations continues, le règlement a été modifié comme suit : il est également désormais possible de présenter des demandes collectives de formation.

Bien entendu, les finances ont de nouveau été un sujet de discussion. Un budget réaliste a pu être établi et suivi. Les finances de l'association sont en ordre.

En 2014, deux assemblées générales se sont tenues. En juin, le rapport annuel et les comptes annuels 2013 ont été approuvés et la décharge a été donnée au Comité. Aussi bien le rapport annuel que les comptes annuels doivent être soumis au SECO en qualité d'autorité de surveillance.

Lors de l'assemblée générale automnale, l'approbation du budget a été le point principal inscrit à l'ordre du jour. Par ailleurs, l'assemblée générale a également approuvé quelques petites modifications du règlement proposées par la CPSLS.

Afin de pouvoir piloter et préparer le travail du comité et de la commission, le Comité directeur de la CPSLS s'est réuni à quatre reprises.

Présidence de la Commission Paritaire Suisse de la Location de Services (CPSLS)

Nom	Prénom	Organisation	Fonction
Staub	Georg	Swissstaffing	Président, représentant des employeurs (RE)
Kaufmann	André	Unia	Vice-président, représentant des salariés (RS)

Rapport d'activité - Application

Situation initiale

En 2014, l'activité de contrôle s'est intensifiée. En outre, 2014 aura également été l'année d'une normalisation plus importante ainsi que d'une amélioration de la procédure de contrôle. Lors de ce processus, un énorme défi doit être relevé que ce soit dans la coordination avec les autres commissions paritaires, ou dans les différentes structures d'entreprises, ou dans les nouvelles spécificités des missions, pour lesquelles les secrétariats des CPPR et les entreprises de contrôles sont confrontées à de nouvelles questions.

En 2014, les secrétariats des CPPR se sont imposés comme des services d'information en ce qui concerne la mise en œuvre de la CCT Location de services.

Encaissement

Comme les années précédentes, l'encaissement s'est déroulé globalement sans problèmes. Il y a eu seulement quelques cas ponctuels, pour lesquels une relance a dû être adressée voire même exécutée.

Le nouveau SCI qui a été introduit en 2013 a été testé dans la pratique et adapté lorsque cela s'est avéré nécessaire.

Secrétariat Application, Secrétariat des CPPR

Les effectifs du secrétariat d'application ainsi que des trois secrétariats des CPPR ont pu être renforcés non seulement en ce qui concerne l'administration mais aussi le conseil juridique. L'objectif était notamment de disposer dans les différents niveaux et dans les trois langues nationales d'interlocuteurs/trices compétents/es.

Commissions Professionnelles Paritaires Régionales de la location de services (CPPR)

Les commissions se réunissent une fois par mois, statuent sur les entreprises à contrôler et rendent des décisions sur la base des rapports de contrôles reçus.

Commission Paritaire Régionale de la Suisse Alémanique de la location de services (CPRA)

Case postale 272

3000 Bern 15

Tél.: 031 350 22 16

Fax: 031 350 22 11

tempcontrol@tempservice.ch

Commission Paritaire Régionale Romande de la location de services (CPRR)

Case postale 230

1705 Fribourg

Tél.: 026 347 31 34

Fax: 026 347 31 49

natanael.esseiva@tempservice.ch

Commission Paritaire Régionale du Tessin de la location de services (CPRT)

Via Trevano 63

6900 Lugano

Tél.: 091 971 56 12

Fax: 091 971 56 14

cpc-ticino@tempservice.ch

Activité de contrôle

L'activité de contrôle s'est intensifiée en 2014. Parallèlement, début 2014, des instruments de contrôle ont été élaborés afin d'uniformiser les contrôles et d'améliorer globalement la procédure de contrôle. Après une phase d'introduction et de test dans la Suisse alémanique, cette palette d'instruments a été introduite au Tessin et en Romandie. Ceci a permis de largement atteindre l'uniformisation souhaitée des contrôles.

En Suisse alémanique, le problème qui résidait dans le fait que trop peu d'entreprises de contrôle était disponible a pu être résorbé en faisant appel courant 2014 à de nouvelles entreprises de contrôles et également grâce au renforcement des capacités des entreprises de contrôle existantes.

Contrôles effectués en 2014

Au niveau national

Nombre de décisions de contrôle	223
Contrôles achevés (le rapport est à disposition)	146
Notification de la décision à l'entreprise	119
Peines conventionnelles prononcées	20
Recours déposés	14
Procédures clôturées	83

Commission Paritaire Régionale de la Suisse Alémanique de la location de services (CPRA)

Nombre de décisions de contrôle	148
Contrôles achevés (le rapport est à disposition)	78
Notification de la décision à l'entreprise	44
Peines conventionnelles prononcées	5
Recours déposés	6
Procédures clôturées	39

Commission Paritaire Régionale Romande de la location de services (CPRR)

Nombre de décisions de contrôle	43
Contrôles achevés (le rapport est à disposition)	45
Notification de la décision à l'entreprise	59
Peines conventionnelles prononcées	15
Recours déposés	7
Procédures clôturées	29

Commission Paritaire Régionale du Tessin de la location de services (CPRT)

Nombre de décisions de contrôle	32
Contrôles achevés (le rapport est à disposition)	23
Notification de la décision à l'entreprise	16
Peines conventionnelles prononcées	0
Recours déposés	1
Procédures clôturées	15

La plupart des contrôles se sont déroulés sans grand problème. La collaboration avec les entreprises est généralement très bonne et empreinte d'un esprit de coopération.

Mais nous constatons de plus en plus fréquemment que la gestion des dossiers et des données est insuffisante sous l'angle du contrôle. En particulier, le contrôle du temps de travail est bien souvent très lourd, car la plupart du temps, ces informations ne sont que sommairement électroniquement saisies. C'est la raison pour laquelle les rapports sur le temps de travail doivent être examinés séparément afin de pouvoir par exemple constater si des heures supplémentaires ont été effectuées et indemnisées en conséquence.

Frais de contrôle des peines conventionnelles prononcées et frais de contrôle infligés en 2014

Au niveau national

Frais de contrôle	1'054'326.40
Peines conventionnelles/frais de contrôle/frais de procédure prononcés	199'389.30
Paiements reçus (créances en 2014)	63'777.75
Paiements reçus (créances en 2013)	34'090.15

Suisse alémanique

Frais de contrôle	842'677.66
Peines conventionnelles/frais de contrôle/frais de procédure prononcés	136'267.85
Paiements reçus (créances en 2014)	17'642.40
Paiements reçus (créances en 2013)	21'380.15

Romandie

Frais de contrôle	152'332.80
Peines conventionnelles/frais de contrôle/frais de procédure prononcés	63'121.45
Paiements reçus (créances en 2014)	46'135.35
Paiements reçus (créances en 2013)	7'710.00

Tessin

Frais de contrôle	59'315.95
Peines conventionnelles/frais de contrôle/frais de procédure prononcés	0
Paiements reçus (créances en 2014)	0
Paiements reçus (créances en 2013)	5'000.00

Le respect du temps de travail et le paiement de suppléments pour heures supplémentaires ont également été les manquements les plus fréquemment constatés. Les irrégularités constatées en raison de manquements sont généralement corrigées sans contestation et, si nécessaire, des paiements subséquents sont opérés en conséquence. Cela se traduit également par le nombre élevé de procédures clôturées.

Comportement non coopératif

De temps à autre, des entreprises ne se montrent pas très coopératives. Elles refusent de produire les informations et documents nécessaires et ne sont pas disposées à corriger des erreurs qui sont pourtant manifestes. Dans ces entreprises, la charge de travail pour mettre en œuvre un contrôle est très importante et les instruments des autorités en charge de l'application de la CCT Location de services atteignent rapidement leurs limites. Dans ce contexte, la collaboration avec les autorités d'exécution cantonales a été nettement améliorée au cours de l'année 2014. En outre, l'attitude jusque ici conciliante dans l'octroi de prolongations de délai est désormais de plus en plus restrictive. La CPSLS a en cours de l'année complété le règlement afin que les CPPR puissent sanctionner les entreprises dont le comportement est considéré comme non coopératif.

Mise en application

En 2014, les CPPR ont été confrontées à une augmentation des décisions rendues dont la mise en application pose problème. Il a ainsi été constaté que de nombreuses entreprises rencontrent des difficultés pour prouver au moyen de justificatifs bancaires que les paiements ont bien été effectués ou pour assurer postérieurement les travailleurs/euses au régime LPP.

En outre, les CPRR ont également parfois été confrontées à ce que les peines conventionnelles prononcées après deux rappels n'aient toujours pas fait l'objet d'un règlement ainsi qu'au fait que des procédures d'exécution correspondantes aient dû être mises en œuvre.

Les entreprises qui veulent se soustraire à l'application des décisions rendues font faillites ou se retrouvent dépourvues de toute organisation, c'est-à-dire que l'entreprise est toujours inscrite au registre du commerce, mais ne dispose plus d'organes qui disposent de la capacité d'agir et ne peut plus, par conséquent, être poursuivie en justice.

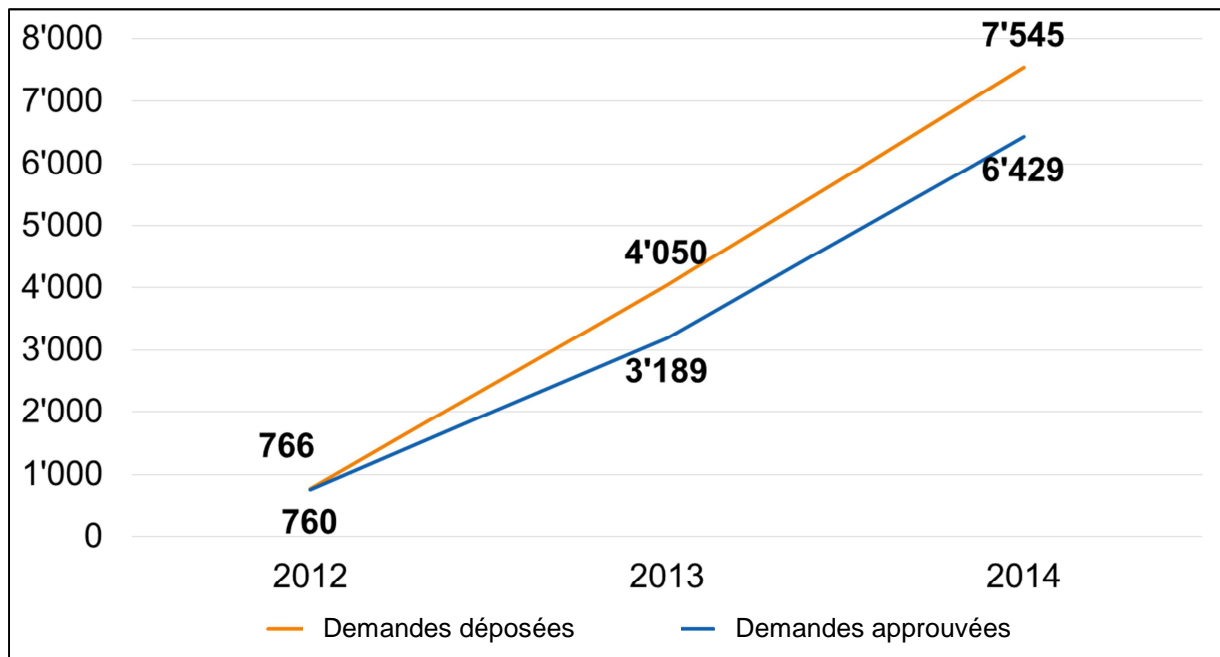
Collaboration avec les commissions paritaires d'autres CCT étendues

La collaboration avec les autres commissions paritaires s'améliore. Le travail de coordination est malgré tout très important, étant donné qu'en pratique chaque commission paritaire souhaite faire l'objet d'un traitement individuel. Néanmoins, il a pu être obtenu que plusieurs procurations générales puissent être accordées aux CPPR.

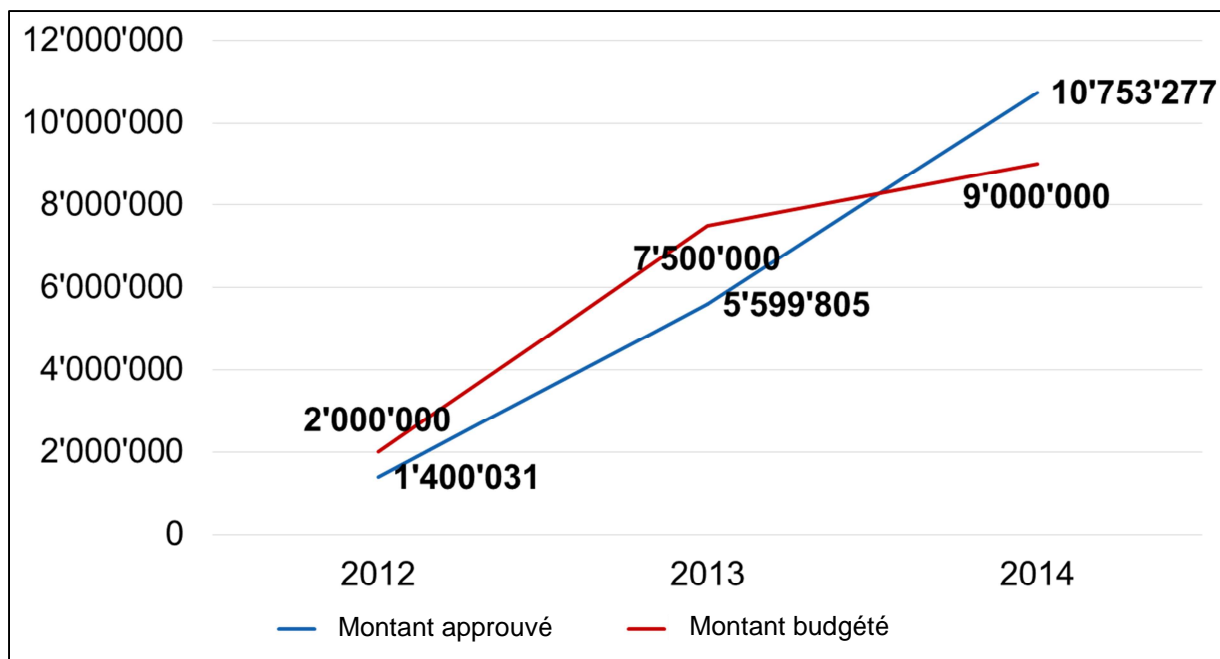
Rapport d'activité - Formation

Le fonds de formation pour les travailleurs temporaires dénommé temptraining existe depuis l'entrée en vigueur de la CCT Location de services au 01.01.2012. En raison d'une suspension des prestations qui a été décidée par la CPSLS, temptraining est actif depuis le 01.07.2012.

Fin 2014, neuf personnes ont été engagées par temptraining. Le nombre de demandes déposées et approuvées a nettement augmenté au cours de l'année 2014. Entre le 01.01.2014 et le 31.12.2014, 7 545 demandes de formation ont été adressées à temptraining (2013 : 4 050 demandes). Parmi ces demandes, le secrétariat a approuvé 6 429 demandes et 4 500 demandes ont été payées. Le reste des demandes n'a pas encore pu être réglé étant donné que les formations continues correspondantes sont toujours en cours de réalisation.



Les demandes approuvées au cours de l'année 2014 représentent un montant de CHF 10'753'277.--. De ce montant, CHF 7'097'434.-- ont été versés à des travailleurs temporaires ou à des entreprises de location de services. En 2013, le montant des demandes approuvées représentait environ CHF 5.6 millions, et de ce montant, ont été payé environ CHF 2.8 millions. Ces chiffres incluent également les cotisations au régime des allocations pour perte de gain.



Chaque travailleur qui se trouve dans un rapport de travail temporaire et qui remplit les critères tels qu'ils sont énoncés dans notre règlement, peut demander à bénéficier jusqu'à CHF 2300.- pour l'indemnité perte de gain. Une augmentation importante du nombre de demandes et des participations financières est indéniable.

En 2014, 669 demandes ont été au total rejetées. Les demandes rejetées ne satisfaisaient pas aux critères tels qu'ils sont définis dans notre règlement. Le taux de demandes rejetées représente 9 % des demandes déposées.

Les statistiques indiquent clairement que temptraining constitue un acquis très important pour la branche du travail temporaire. Le nombre de demandes augmente constamment et le répertoire de la formation qui a été établi par temptraining recense désormais environ 1 400 instituts de formation. En conclusion, il convient de retenir que non seulement la branche du travail temporaire suisse se développe de manière dynamique mais aussi la demande et les besoins des travailleurs temporaires pour se former.

Rapport d'activité - Fonds social

Au cours de l'année passée sous revue, l'exercice 2013 de la solution de branche IJM a pu être définitivement clôturé. Le retard pris dans l'élaboration du rapport s'explique par le fait que les décomptes de primes ne peuvent être établis que l'exercice suivant celui de l'année d'assurance.

Vous trouverez, ci-après, un résumé des principales informations concernant l'exercice de référence :

- Dans le cadre de la solution de branche IJM, 434 bailleurs de services ont été assurés (année précédente : 395).
- La masse salariale assurée a pu être augmentée une nouvelle fois d'environ 15 %, de CHF 2.291 milliards l'année précédente à CHF 2.635 milliards pendant l'année de référence.
- Près de 60 % de la masse salariale déterminante de la CCT Location de services est assurée via la solution de branche IJM.
- 94 % des personnes assurées appartiennent au groupe de personnes 1 (durée entière des prestations) et 6 % au groupe de personnes 2 (durée réduite de prestations). Ce rapport n'a pas changé par rapport à l'année précédente.
- Les primes brutes assurées via la solution de branche IJM se sont élevées à CHF 73.60 millions. L'augmentation par rapport à l'année précédente (CHF 65.91 millions) représente 11.67 %.
- Les subventions de primes au titre de la CCT Location de services ont atteint un montant de CHF 10.50 millions. Par rapport à l'année précédente (CHF 9.14 millions), cela correspond à une augmentation de 15 %.
- Le taux moyen de la prime nette représente 2.39 % de la masse salariale assurée. Ceci correspond à une légère diminution par rapport à l'année précédente (2.48%).
- 72.2 % des entreprises de location de services avaient convenu d'un délai d'attente de 2 jours au titre de l'assurance IJM (année précédente : 73.9 %).
- 5.7 % de la somme salariale assurée avait un taux du prime > 5% (année précédente : 3.0%). Le niveau du taux de prime est pertinent pour les contributions du travailleur, qui en 2013 ont été maximisées à hauteur de 2.5 %.
- Les montants des prestations de l'assureur se sont élevés à 38.454 millions (année précédente : CHF 27.776 millions). Ceci correspond à un taux de prestations de 67 % (année précédente : 54%), en termes de primes de risque.
- Le taux de prestations réel est supérieur, étant donné que lors du versement des prestations, ne sont pas pris en compte les provisions pour les cas qui sont en cours de traitement ainsi que celles pour les cas qui n'ont pas encore fait l'objet d'une déclaration. A partir de l'année suivante, le taux de prestations pour l'évaluation de l'évolution réelle de la solution de branche IJM gagnera en lisibilité.

La solution de branche IJM s'est bien développée et est bien établie sur le marché. Les nombreuses demandes des entreprises de location de services, des assurés, des assureurs et des partenaires sociaux ont pu être traitées de rapidement et efficacement par le secrétariat du fonds social.

Rapport de la commission de recours

La commission de recours de l'Association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour le secteur de la location de services représente la plus haute instance juridique au sein de l'association paritaire et statue sur les recours déposés contre :

- décisions d'assujettissement,
- décisions de constatation,
- peines conventionnelles prononcées,
- décisions découlant des contrôles, notamment la prise en charge des frais de contrôle,
- décisions concernant les demandes de soutien de formation continue,
- décisions concernant les demandes de soutien de mesures relevant de la protection de la santé et de la sécurité au travail de la CPSLS et des CPPR (art. 39, al. 2 de la CCT Location de services).

En 2014, la commission de recours a siégé cinq fois. Outre les décisions concernant l'organisation (règlement, questions de procédure), elle a traité les cas de recours suivants :

Première instance	Objet	Statut
CPSLS, représentée par tempcontrol	Soumission à la CCT Location de services	- 0 décision rendue
CPRA	Contrôle des livres de salaires	- 5 décisions rendues - 1 recours en cours de traitement au 31.12.2014
CPRR	Contrôle des livres de salaires	- 3 décisions rendues - 4 recours en cours de traitement au 31.12.2014
CPRT	Contrôle des livres de salaires	- 5 décisions rendues - 4 recours en cours de traitement au 31.12.2014
CPSLS, représentée par tempcontrol	Formation continue	- 40 décisions rendues - 12 recours en cours de traitement au 31.12.2014

Rapport de la commission des finances

Finances

La situation financière de l'Association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour le secteur de la location de services est très saine. Cette situation permet de garantir une mise en œuvre des prestations conformément aux dispositions du contrat.

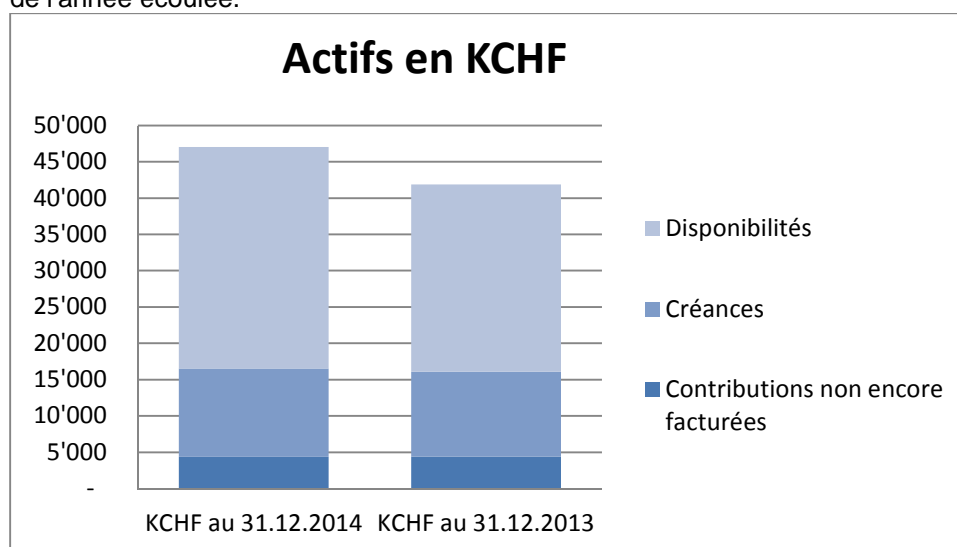
Les recettes résultant des contributions des salariés et des employeurs ont permis, en 2014, d'assurer l'exécution de l'ensemble des prestations et de constituer les provisions nécessaires pour les prestations encore à fournir.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été établis conformément à la norme Swiss GAAP RPC 21 et reflètent fidèlement l'état du patrimoine, la situation financière et les résultats de l'association.

Comptes annuels

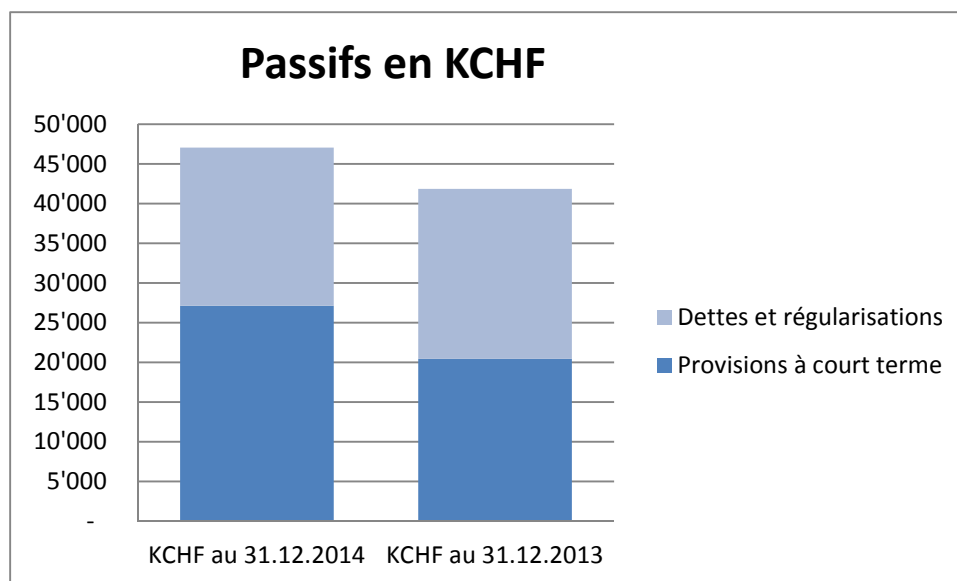
Bilan

Outre un niveau de liquidités qui a augmenté en 2014, les actifs présentent les créances ouvertes au titre des paiements par acompte des contributions aux frais liés à l'application, ainsi que les contributions non encore facturées en fin d'année pour les décomptes finaux établis sur la base des déclarations de salaire de l'année écoulée.



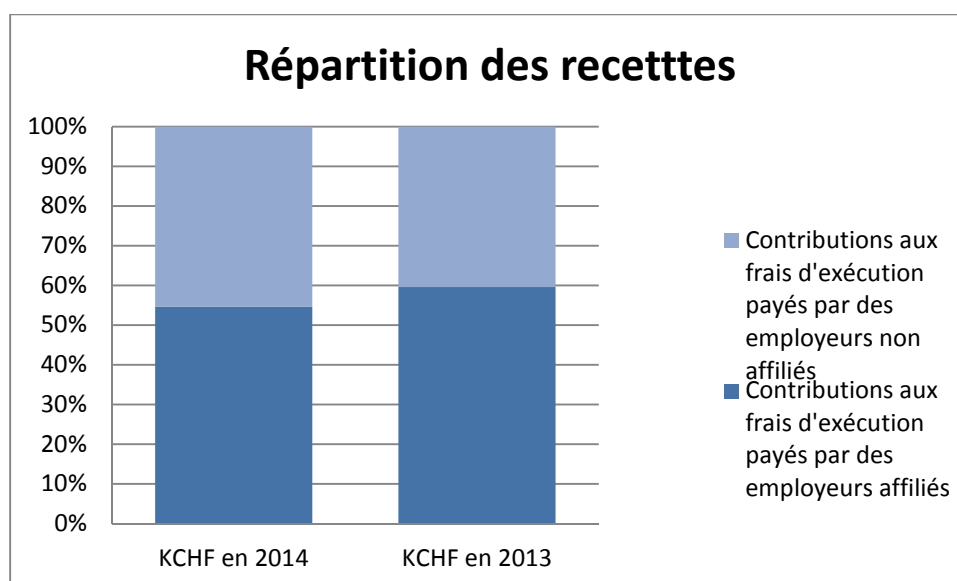
Les passifs comprennent les engagements et régularisations ouvertes pour des prestations ouvertes de la convention collective de travail ainsi que les provisions à court et à long terme pour des prestations envers des travailleurs et des employeurs assujettis.

Tandis que les engagements et les régularisations ont diminué en 2014, les provisions ont quant à elles été augmentées.

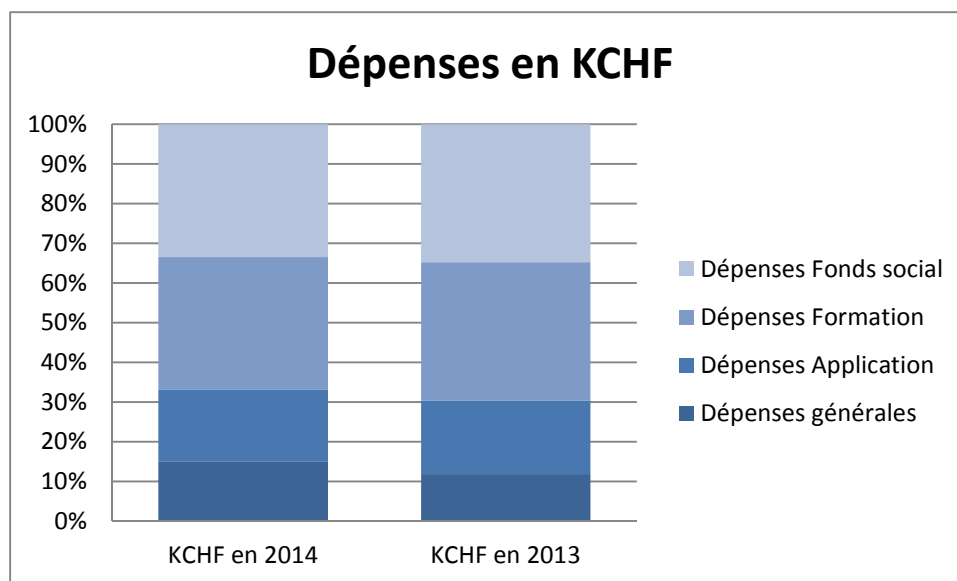


Compte d'exploitation

Les recettes résultant de la convention collective de travail proviennent principalement des recettes des contributions paritaires des travailleurs assujettis. En 2013, 60 % des contributions aux frais d'exécution ont été versés par des employeurs organisés et 40 % par des employeurs non organisés. En 2014, les prestations des employeurs ont augmenté. La part des contributions d'employeurs organisés représente en 2014 55 % du montant. Et la part des prestations des employeurs non organisés représente, quant à elle, 45 % du montant. Les recettes s'élèvent à CHF 44.387 millions



Les dépenses de l'association reflètent ses engagements. 20 % du montant disponible après déduction des dépenses générales a été affecté au domaine de l'application et 40 % à chacun des domaines suivants : formation et fonds social ou réservé pour des prestations après le 31.12.2014. Les dépenses de l'association s'élèvent à CHF 44.398 millions desquels CHF 6.65 millions ont été reportés pour la fourniture de prestations après le 31.12.2014.

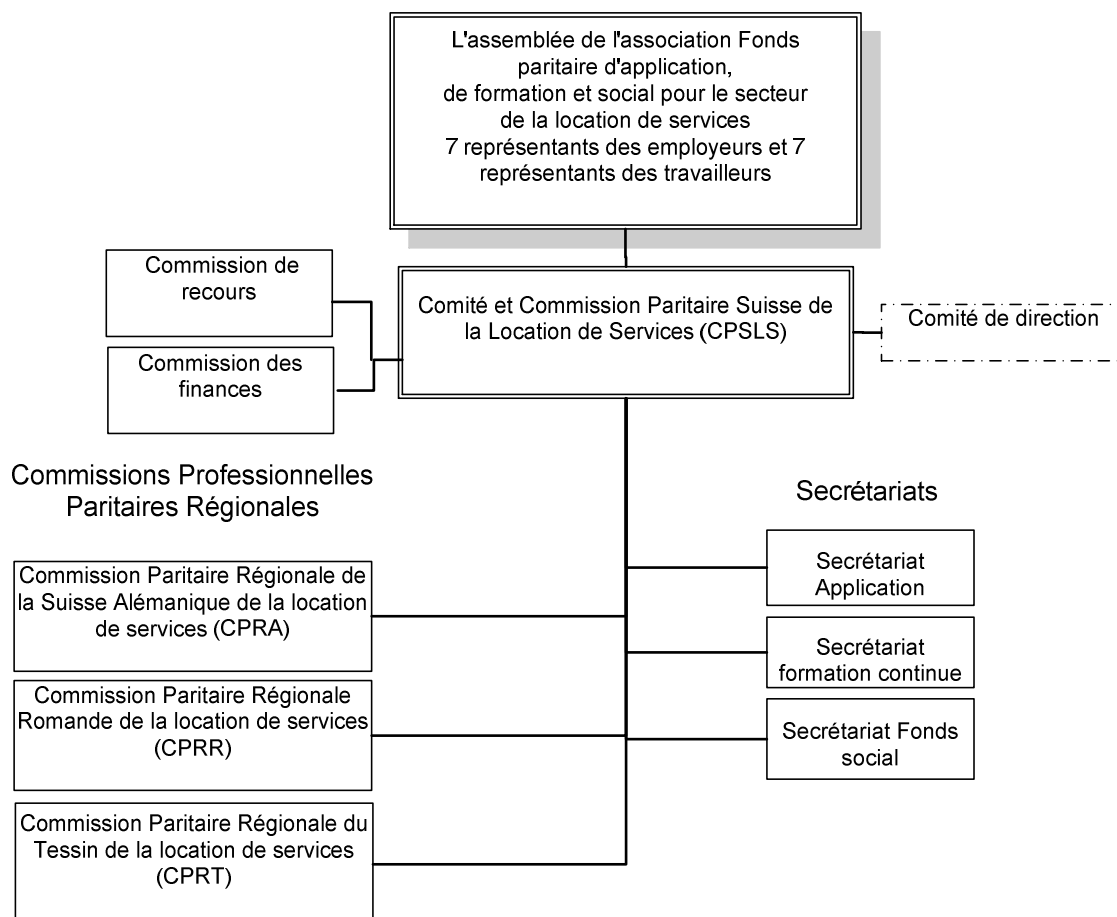


Perspectives

Grâce à la planification des liquidités de l'association régulièrement mise à jour, il est possible de garantir que celle-ci dispose en tout temps de suffisamment de liquidités pour pouvoir fournir l'ensemble des prestations conformément à la convention.

La situation financière de l'association au 31.12.2014 permet l'augmentation des provisions pour pouvoir garantir les prestations de la convention collective de travail pendant toute la durée d'exécution de celle-ci, y compris les prestations contractuelles ultérieures.

L'organigramme l'association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour le secteur de la location de services



COMPTES ANNUELS

BILAN AU 31 DECEMBRE

2014

2013

ACTIFS

CHF

CHF

Liquidités	30'482'102.88	25'779'342.78
Créances résultant de livraisons et prestations	12'177'876.15	11'683'930.25
Autres créances à court terme	7'713.55	4'071.16
Contributions non encore facturées	4'361'620.44	4'391'206.78

ACTIF CIRCULANT

47'029'313.02

41'858'550.97

ACTIF IMMOBILISE

-

-

TOTAL DU BILAN

47'029'313.02

41'858'550.97

PASSIFS

Dettes résultant de livraisons et prestations	2'782'679.27	6'567'031.72
Autres dettes à court terme	274'755.76	115'580.00
Régularisations	16'872'376.67	14'726'580.72
Provisions à court terme	27'099'501.32	20'449'358.53
Total des capitaux étrangers à court terme	<u>47'029'313.02</u>	<u>41'858'550.97</u>

CAPITAUX ETRANGERS

47'029'313.02

41'858'550.97

Résultat de l'exercice

-

-

Capital de l'organisation

-

-

TOTAL DU BILAN

47'029'313.02

41'858'550.97

COMPTE D'EXPLOITATION	2014	2013
	CHF	CHF
Contributions aux frais d'application des employeurs organisés	25'253'060.43	23'176'031.94
Contributions aux frais d'application des employeurs non organisés	19'312'227.47	15'713'519.66
Diminution de recettes	-384'878.73	-658'234.62
Autres produits d'exploitation	207'137.30	153'918.37
TOTAL PRODUITS	44'387'546.47	38'385'235.35
Frais d'encaissement	-504'632.58	-463'028.12
Remboursements cotisations des membres	-2'732'672.04	-854'794.81
Indemnité forfaitaire aux partenaires sociaux	-2'592'000.00	-2'592'000.00
Autres dépenses CPSLS	-882'837.31	-661'303.36
TOTAL DEPENSES GENERALES	-6'712'141.93	-4'571'126.29
Coûts directs d'application	-6'087'587.06	-5'439'928.01
Autres dépenses d'application	-1'871'198.91	-1'661'068.32
TOTAL DEPENSES D'APPLICATION	-7'958'785.97	-7'100'996.33
Contributions aux frais de formation	-12'967'388.31	-11'796'018.93
Autres dépenses de formation	-1'896'124.40	-1'564'992.30
TOTAL DEPENSES DE FORMATION	-14'863'512.71	-13'361'011.23
Contributions à l'assurance indemnité journalière maladie	-14'662'382.41	-13'156'203.53
Autres dépenses d'assurance indemnité journalière maladie	-201'130.30	-204'807.70
TOTAL DEPENSES FONDS SOCIAL	-14'863'512.71	-13'361'011.23
RESULTAT D'EXPLOITATION	-10'406.85	-8'909.73
Produit financier	10'406.85	8'909.73
Résultat financier	10'406.85	8'909.73
RESULTAT DE L'EXERCICE	0.00	0.00